

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 23 MAI 2019

DELIBERATION N°2019.00198

MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE MARCENOD - MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Le Conseil Métropolitain a été convogué le 17 mai 2019

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 73 Nombre de pouvoirs : 18 Nombre de voix : 91

Membres titulaires présents :

Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER. M. Jean-Pierre Denis BARRIOL, M. BERGER, M. Eric BERLIVET. Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, Μ. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, Mme Viviane COGNASSE, M. Paul CORRIERAS, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND, M. Marc FAURE, Bernard FAUVEL. M. Christophe FAVERJON, M. Christian Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, Michel GANDILHON, M. FRIEDENBERG, M. Pascal GONON. Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, Mme Christiane JODAR, JUBAN, Christian Mme Delphine Laurence M. JULIEN, JUSSELME, Robert KARULAK, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI représenté par Mme Catherine BRUYERE, M. Gérard MANET, Mme Caroline MONTAGNIER, Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel Mme PAUZE. M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, Marc PETIT. M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER, Mme Monique ROVERA. SCHNEIDER, SEMACHE, M. Jean-Claude SCHALK, Alain Mme Nadia M. SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON. Mme Marie-Christine THIVANT, M. Stéphane VALETTE, Mme Anne-Françoise VIALLON, M. Enzo VIVIANI, Mme Catherine ZADRA, M. Georges ZIEGLER

RECU EN PREFECTURE Le 29 mai 2019 VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20190523-D201900198I0-DE

DATE D'AFFICHAGE :20190529

Pouvoirs:

M. Lionel BOUCHER donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,

M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à M. Jean-François BARNIER,

Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALLON,

M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Christiane JODAR,

M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,

Mme Anne DE BEAUMONT donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,

Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,

M. Pierre FAYOL NOIRETERRE donne pouvoir à M. André FRIEDENBERG,

Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,

M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à Mme Catherine ZADRA,

Mme Corinne L'HARMET-ODIN donne pouvoir à M. Alain SCHNEIDER,

Mme Siham LABICH donne pouvoir à M. Robert KARULAK,

Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à Mme Caroline MONTAGNIER,

M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,

M. Gilles PERACHE donne pouvoir à M. Michel MAISONNETTE,

Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,

M. Jean-Louis ROUSSET donne pouvoir à M. Jean-Claude CHARVIN,

Mme Marie-Hélène THOMAS donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON

Membres titulaires absents excusés :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Paul CELLE, M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Gilles ESTABLE, Mme Annick FAY, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Djida OUCHAOUA, M. Florent PIGEON, M. Jean-Marc SARDAT, M. Lionel SAUGUES, M. Gérard TARDY, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND

Secrétaire de Séance :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION



DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 23 MAI 2019

MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE MARCENOD - MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5217-2;

Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles L 153-45 et suivants ;

Vu les dispositions réglementaires du Code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur au 31 décembre 2015 qui restent également applicables aux plans locaux d'urbanisme qui font l'objet, après le 1er janvier 2016, d'une procédure de modification ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L 120-1 et suivants ;

Considérant que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Marcenod, approuvé le 22 septembre 2014 et modifié le 07 février 2017, doit être modifié pour :

- adapter de façon marginale le périmètre d'une zone AU contigüe du bourg, sans en modifier la superficie,
- identifier deux bâtiments agricoles susceptibles de changer de destination.

Il sera procédé à une mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du PLU de Marcenod selon les modalités ci-dessous :

- La mise à disposition se déroulera pendant une durée de 31 jours, du 02 septembre 2019 (10h00) au 02 octobre 2019 (16h00) inclus.
- Pendant cette période, le dossier sera tenu à la disposition du public :
 - à la mairie de Marcenod, dans les locaux du service urbanisme, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Un registre y permettra le recueil des observations.
 - à l'accueil de Saint-Etienne Métropole, avec un registre permettant de recueillir les observations, et sur le site internet à l'adresse suivante : https://www.saint-etienne-metropole.fr/institution/vie-democratique/concertations-et-enquetes-publiques
- Le dossier mis à disposition comprend le projet de modification, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées (PPA),
- Un avis au public faisant connaître l'ouverture de la mise à disposition sera affiché en mairie de Marcenod et au siège de Saint-Etienne Métropole et publié dans un journal diffusé dans le département huit jours au moins avant le début de la mise à disposition.

La délibération sera affichée pendant un mois au siège de Saint-Etienne Métropole et en mairie de Marcenod.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- <u>valide les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification</u> simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune de Marcenod,
- <u>autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous documents relatifs à cette procédure,</u>
- <u>la dépense correspondante à la conduite de cette procédure sera imputée à l'opération N°416, article 202, du budget investissement 2019 Prospective, destination Planification.</u>

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait, Le Président,

Gaël PERDRIAU